

31ème LADBROKES SUPERBIKER

06-07-08 OCTOBRE 2017 - METTET (Belgique)

IMN 298 / 01

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. - DEFINITION.

Le R.U.M.E.S.M. (Royal Union Motor Entre Sambre et Meuse) fera disputer les 06-07 et 08 octobre 2017 une épreuve de Supermoto qui sera régie par le Code Sportif International de la F.I.M. (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le Code Sportif Européen de la FIM Europe, par le Code Sportif National de la F.M.B. (Fédération Motocycliste de Belgique), par leurs annexes et addenda respectifs et par le présent règlement particulier.

Du fait de leur inscription, les coureurs doivent se soumettre à toutes ces réglementations.

ARTICLE 2. - CIRCUIT.

Le meeting aura lieu sur un parcours mixte : asphalte-terre spécialement tracé à cet effet sur et autour du nouveau circuit J. Tacheny à Mettet. La longueur totale est de 1537 m répartis comme suit: asphalte 60%, non-stabilisé 40%.

ARTICLE 3. - MOTOCYCLES ADMIS.

Catégories Starbiker, Prestige Supermoto, Supermoto: Classe OPEN .

L'épreuve est ouverte à tous les motocycles répondant aux normes de circulation de la F.I.M. et dont la cylindrée est comprise entre 100 et 900 cc (maximum 2 cylindres).

L'épreuve est également ouverte aux motos alimentées par électricité (EPV) (voir spécifications règlement technique FMB).

Catégorie Quad : 451 - 750cc 4T Max. 2 Cyl.

351 - 420cc 2T Max. 2 Cyl.

421 - 750cc 2T Max. 1 Cyl.

Nombre maximum de pilotes admis simultanément en piste : 48 en moto et 30 en quad suivant le nombre autorisé dans le rapport d'homologation.

ARTICLE 4. – LIMITES DE SON EN VIGUEUR

Méthode 2m Max : max. 115 dB/A

Méthode Dynamique : max. 103,5 dB/A

Plus d'information disponible sur le site de la FMB – Règlement technique :

[http://www.fmb-bmb.be/sites/default/files/documents/2017/form-](http://www.fmb-bmb.be/sites/default/files/documents/2017/form-hhQRpFutWFiO1voK_QNAA6RIIdOOppGF2uFTFGVNXEjM/regtechsmfr_2017.pdf)

[hhQRpFutWFiO1voK_QNAA6RIIdOOppGF2uFTFGVNXEjM/regtechsmfr_2017.pdf](http://www.fmb-bmb.be/sites/default/files/documents/2017/form-hhQRpFutWFiO1voK_QNAA6RIIdOOppGF2uFTFGVNXEjM/regtechsmfr_2017.pdf)

Si on constate une machine avec une valeur de bruit trop élevée, le Directeur de Course devra en être informé tout de suite.

Sanction : Plus de 2 dB/A trop élevé 1° x drapeau noir - 2° x exclusion

N.B. Après un drapeau noir la machine peut être réparée et reprendre l'essais/course.

ARTICLE 5. - PILOTES ADMIS.

Coureurs FMWB-VMBB : être titulaire d'une licence Supermoto valable pour l'année en cours.

Tous les autres coureurs belges à partir de 18 ans pourront prendre une licence

« 1 manifestation » - €80,- (pilotes Prestige et Starbikers €90,-)

(-10 euros si en possession d'une carte d'affiliation 2017 à un club FMWB-VMBB).

Pour les licenciés FMWB-VMBB «CSR» le coût de la licence « 1 manifestation » s'élève à 20 euros et 30 euros pour les licenciés «MX».

Coureurs étrangers (non FMWB-VMBB) : avoir l'accord de sa fédération (affiliée à la F.I.M.). A partir de 18 ans ils pourront également prendre une licence « 1 manifestation » - €95,- (pilotes Quads €100 et pilotes Prestige et Starbikers €105,-) (carte de membre comprise).

ARTICLE 6. - DEMANDES D'ENGAGEMENT.

Tous les engagements rédigés exclusivement sur le formulaire de l'organisateur disponible en ligne sur le site de l'organisateur, seront reçus par et devront parvenir au RUMESM au plus tard le 14 septembre 2017. Le règlement particulier est également disponible sur le site internet : WWW.SUPERBIKER.COM . Tout coureur envoyant son engagement dans les délais requis, sera avisé de l'acceptation ou du refus de celui-ci au plus tard 10 jours ouvrables après la clôture des engagements. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur sans avoir à en donner la raison.

ARTICLE 7. - CONDITIONS D'ENGAGEMENT.

Le droit de participation à l'épreuve s'élève à €235,00 - majorés de €50.00 - en cas d'inscription après le 14/09/2017. Ce droit de participation donne accès à 3 entrées (pilote-mécanicien et un accompagnant) et à un emplacement au paddock avec toutes les commodités. Il est impossible de s'inscrire sur place.

L'engagement d'un coureur n'est effectif que lorsque son paiement a été enregistré.

Si l'engagement n'est pas payé pour le 14 septembre le coureur sera placé sur une liste d'attente. En cas d'annulation de l'engagement par le coureur (moyennant justificatif valable à fournir) avant le 23/09, l'organisateur remboursera 50% du droit de participation.

Après le 22/09 le coureur ne sera plus remboursé.

ARTICLE 8. - NUMEROS DE COURSE - EQUIPEMENT

Les numéros de course seront communiqués aux coureurs par les organisateurs avec l'acceptation de leur engagement. Ces numéros de course, placés sur deux plaques latérales et une frontale, sont à fournir par le concurrent et seront conformes à l'art 01.55 annexe O du règlement technique FIM motocross. La couleur des plaques et numéros est libre mais le contraste doit être suffisant. Pour les quads, une seule plaque numéro en matériau souple est exigée. Elle est placée, verticalement et longitudinalement à l'arrière.

L'usage des caméras est autorisé pour autant qu'elles soient:

- Fixées solidement.
- Ne dépassent pas les contours frontaux de la machine si montées sur la machine.
- Ne sont pas montées sur le casque sur le guidon ni sur le pilote.

ARTICLE 9. – CHRONOMETRAGE-TRANSPONDEURS

Tous les coureurs doivent avoir un transpondeur.

La location (€20,00 + caution) se fera dans le local Presse (près du secrétariat de course), ouvert le jeudi à partir de 11H et le vendredi 01H00 avant le début des courses.

Reprise du matériel jusqu'à une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.

ARTICLE 10. - ASSURANCE.

Le RUMESM a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des coureurs en cas d'accident survenant au cours du meeting.

ARTICLE 11. - RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITES SPORTIVES.

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif International, du Code Sportif Européen, du Code Sportif National et de leurs annexes, les conducteurs, par leur participation au Superbiker International de Mettet, renoncent à tous droits de recours contre les organisateurs, la F.M.B., ses officiels, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif International et ses annexes, pour tous dommages, auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tous actes ou omissions de la part des organisateurs, de la F.M.B., de leurs officiels, représentants ou préposés dans l'application de ces règlements ou de tous règlements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute cause qui pourrait en découler.

ARTICLE 12. - ENTREE AU CIRCUIT - CONTROLE ADMINISTRATIF.

Les coureurs et les mécaniciens doivent impérativement retirer tous les documents leur permettant l'accès au parc des coureurs aux endroits et heures suivants :

Catégories Supermoto et Quads

Distribution des pass d'accès et laissez-passer : le jeudi 05 octobre de 10h à 21h
au complexe situé en face des stands

Inscription administrative (présence du pilote uniquement) : le jeudi 05 octobre de 11h à 21h
au secrétariat de course (situé au premier étage des stands)

Catégories Starbiker et Prestige Supermoto

Distribution des pass d'accès et laissez-passer: le jeudi 05 octobre de 10h à 21h
au complexe situé en face des stands

Inscription administrative: le jeudi 05 octobre de 13h à 21h ou le vendredi 06 octobre
à partir de 09h au secrétariat de course (situé au premier étage des stands)

Les dernières formalités d'inscription et les contrôles administratifs prévus par l'organisateur y seront exécutés. Les conducteurs prendront connaissance des dernières instructions et des changements éventuels d'horaire des essais et des courses.

1. Les coureurs et les mécaniciens ne peuvent céder leurs documents à d'autres personnes. Ils sont également priés de ne pas introduire dans le parc des coureurs, des personnes non accréditées par le commissaire d'organisation.

2. Les coureurs, en possession de documents, qui ne pourraient participer aux essais, sont priés de remettre ou de renvoyer ceux-ci aussi rapidement que possible au commissaire d'organisation.

Pour ceux qui ne se conformeraient pas à cette dernière disposition, des sanctions seront demandées à la C.S.N. de la F.M.B.

3. Les coureurs ayant introduit ou ayant tenté d'introduire frauduleusement des personnes sur le circuit, se verront soit refuser le départ, soit sanctionnés d'une taxe administrative de €150,00 par infraction. En ce domaine, les coureurs sont responsables des agissements de leurs mécaniciens et accompagnateurs. L'organisation se réserve le droit d'inspecter les véhicules des participants et/ou accompagnateurs pour vérifier que toutes les personnes s'y trouvant sont bien en possession d'un ticket d'entrée.

ARTICLE 13. - PARC DES COUREURS.

L'accès au parc des coureurs sera autorisé à partir du jeudi 05 octobre à 10H00 sous réserve pour les participants d'être en possession des laissez-passez véhicules et des documents d'accès personnels requis.

Tous les conducteurs devront se conformer aux directives données par les commissaires responsables du parc des coureurs. Pour permettre à chaque participant de disposer d'un emplacement suffisant dans le paddock une surface maximale de 54m² lui sera allouée.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire si le revêtement du sol n'est pas hermétique.

Pour les licenciés « une manifestation », le tapis obligatoire peut être acheté auprès de la FMWB -VMBB.

ARTICLE 14. - VERIFICATIONS TECHNIQUES.

La présence de maximum 2 personnes par machine est autorisée dans le parc fermé.

Les vérifications techniques obligatoires auront lieu dans le parc fermé le jeudi 05 octobre de 11H00 à 20H00 pour les catégories Supermoto et Quads et le vendredi 06 octobre à partir de 8H30 pour les catégories Starbiker et Prestige Supermoto.

Chaque coureur présente sa moto minimum une heure avant l'heure fixée pour le début de ses essais.

ARTICLE 15. - PUBLICITE.

Dans le cadre de sa participation à l'événement le pilote autorise l'organisateur à faire la promotion de son nom dès son inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'imposer un dossard ainsi qu'un lettrage spécifique « Title sponsor » pour la plaque numéro à l'avant de la moto.

Si tel est le cas, le dossard organisateur devra être porté par chaque coureur et devra rester attaché. Quant au lettrage « Title sponsor » de la plaque numéro il devra être placé sur le haut de celle-ci conformément aux prescriptions qui seront fournies à chaque coureur.

Aucune publicité additionnelle ne pourra masquer celle(s) de l'organisation. Le non-respect de cette clause entraînerait la disqualification du participant. Si le sponsor principal du coureur est un concurrent direct de celui figurant sur le dossard, l'organisateur pourra accorder une dérogation. Le dossard et le lettrage « Title sponsor » seront remis à chaque coureur lors du contrôle administratif.

Interdiction d'apposer sur les boxes, côté piste, une publicité sans accord préalable avec l'organisateur.

ARTICLE 16. - DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Quatre grandes catégories :

* **STARBIKER** : regroupant les coureurs Wild card issus des disciplines telles que Motocross- Vitesse - Enduro – Trial – etc ... (à l'exception des spécialistes Supermoto) et invités par l'organisateur.
Celui-ci se réserve également le droit d'inviter un pilote pratiquant de manière intensive la catégorie SUPERMOTO, en fonction de son palmares international dans une autre discipline moto (Champion du monde Mx, Vitesse...ou Championnat USA).

* **PRESTIGE SUPERMOTO** : regroupant les coureurs Supermoto suivants, invités par l'organisateur :

- 10ers du championnat du monde S1 au 11/09/2016
- champion du monde S1 et champion de Belgique « Prestige » en titre
- vainqueurs du Starbiker des quinze dernières années
- pilotes de pointe du championnat US ou autre invités par l'organisateur

* **SUPERMOTO** : regroupant tous les autres coureurs supermoto.

* **QUADERS** : regroupant tous les coureurs « quad ».

STARBIKERS

- 4 Essais officiels chronométrés : 2 x 20 min. et 2 x 10 min.
- Qualifiés d'office pour les ½ finales Supermoto – 18 min + 2 tours

PRESTIGE SUPERMOTO

- 4 Essais officiels chronométrés : 2 x 20 min. et 2 x 10 min. (avec les coureurs Starbikers)
- Qualifiés d'office pour les 1/2 finales Supermoto - 18 min + 2 tours (grille de départ voir Supermoto)

SUPERMOTO Maximum 288 engagés

- 1 Essai libre chronométré: 1 x 15 min. - (6 groupes d'essai)
- 2 Essais officiels chronométrés: 2 x 15 min. (6 groupes d'essai)
- Courses qualificatives: 18 min. + 2 tours - (6 x 10 qualifiés pour les ½ finales)
Groupes et grilles de départ composés suivant les temps réalisés lors des essais officiels.
- Repêchages: 12 min. + 2 tours - (5 x 2 repêchés pour les ½ finales)
En fonction du nombre de pilotes « Starbiker » et « Prestige »
Groupes et grilles de départ composés suivant les résultats des courses qualificatives
- Consolations: 12 min. + 2 tours
Groupes et grilles de départ composés suivant les résultats des essais.

- Demi-finales: 18 min. + 2 tours
Max. 48 partants par demi-finale
18 qualifiés (par demi-finale) pour le Superbiker
Les grilles de départ des demi-finales sont établies à partir des résultats des courses qualificatives et des repêchages en alternance avec les coureurs « Starbikers » et « Prestige »
Les coureurs « Starbiker » et « Prestige » seront classés sur base des meilleurs temps réalisés lors des essais officiels.

Modèle de grille :

<u>1^{ère} 1/2 finale</u>	<u>2^{ème} 1/2 finale</u>
1 ^{er} Starbiker	2 ^{ème} Starbiker
2 ^{ème} Supermoto	1 ^{er} Supermoto
1 ^{er} Prestige	2 ^{ème} Prestige
4 ^{ème} Starbiker	3 ^{ème} Starbiker
3 ^{ème} Supermoto	4 ^{ème} Supermoto
4 ^{ème} Prestige	3 ^{ème} Prestige
....

- Super repêchages: 10 min. + 2 tours
30 partants par super-repêchage - 2 x 4 repêchés pour le Superbiker.
Grille de départ selon les résultats des demi-finales.
La pôle sera attribuée au pilote qui a réalisé le meilleur temps lors des essais officiels.

SUPERBIKER 25 min. + 2 tours - 44 partants

La grille de départ sera établie en fonction des résultats des demi-finales et ensuite du super-repêchage.

La pôle sera attribuée au pilote qui a réalisé le meilleur temps lors des essais officiels.

A ce stade de la compétition l'organisateur se réserve le droit de repêcher un concurrent pour une raison qu'il estime objective.

QUADERS (Maximum 60 engagés)

- 2 Essais libres chronométrés: 2 x 15 min.
- 2 Essais officiels chronométrés: 2 x 15 min.
- Demi-finales : 18 min. + 2 tours (30 partants)
2 x 15 qualifiés pour le Superquader
Groupes et grilles de départ composées suivant les temps réalisés lors des essais officiels.
- Consolation : 12 min. + 2 tours (30 partants)
Grille de départ établie suivant les temps réalisés lors des essais officiels
- Warm up Superquader: 12 min. (pour les pilotes qualifiés pour le Superquader).
- Superquader : 20 min. + 2 tours (30 partants)
La grille de départ est établie sur base des résultats des demi-finales.
La pôle sera attribuée au pilote qui a réalisé le meilleur temps lors des essais officiels.

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité.

La sanction pour violation de cette règle est le déclassement de la manche.

Si la course devait être interrompue après plus de 50% de sa durée, la décision de la poursuivre ou non sera prise conjointement par la Direction de Course et l'Organisateur.

ARTICLE 17. - HORAIRE.

Cet horaire pourra subir des modifications. Les concurrents recevront l'horaire précis et définitif lors du contrôle administratif.

Jeudi 05/10

11H00: Contrôles administratifs et techniques / Beginning of registration and scruteneering

Vendredi 06/10

08H30: Essais libres chronométrés / Free timed practice session
(*Supermoto et quads*) (*Supermoto and quads*)
12H00: 1ers Essais officiels chronométrés / 1st Official timed practice session
(*Supermoto*) (*Supermoto*)
14H50: 1ers Essais officiels chronométrés / 1st Official timed practice session
(*Quads*) (*Quads*)
15H30: 2èmes Essais officiels chronométrés / 2nd Official timed practice session
(*Supermoto*) (*Supermoto*)

Samedi 07/10

08H30: Courses qualificatives Supermoto / Qualifications races Supermoto
10H00: 1ers Essais officiels chronométrés / 1st official timed practice session
(*Starbikers + Prestige Supermoto*) (*Starbikers + Prestige Supermoto*)
10H25: 2èmes Essais officiels chronométrés / 2nd Official timed practice session
(*Quads*) (*Quads*)
12H30: 2èmes Essais officiels chronométrés / 2nd official timed practice session
(*Starbikers + Prestige Supermoto*) (*Starbikers + Prestige Supermoto*)
13H50: 3èmes Essais officiels chronométrés / 3rd official timed practice session
(*Starbikers + Prestige Supermoto*) (*Starbikers + Prestige Supermoto*)
14H15: Repêchages Supermoto / Last chance races Supermoto
16H25: 4èmes Essais officiels chronométrés / 4th official timed practice session
(*Starbikers + Prestige Supermoto*) (*Starbikers + Prestige Supermoto*)
16H50: Demi-finales Superquader / Semi-finals Superquader
18H00: Shows / Shows

Dimanche 08/10

08H45: Consolations Supermoto / Consolations races Supermoto
10H20: Essai officiel Junior Superbiker / Official timed practice session Junior Superbiker
10H35: Legend Bikers « Road racing » race
11H20: Consolation et Warm-Up Quads / Consolation race and Warm Up Quads
12H05: Legend Bikers « Off-road » race
12H20: **PAUSE**
13H30: ½ Finales Supermoto / ½ Finals Supermoto
14H30: Junior Ladbrokes Superbiker / Junior Ladbrokes Superbiker
15H10: Super repêchages / Super last chance races
16H00: Legend Bikers American race
16H25: **31ème LADBROKES SUPERQUADER**
17H25: **31ème LADBROKES SUPERBIKER + Podiums**

ARTICLE 18. - ACCES A LA PISTE.

L'accès à la piste des motocycles doit s'effectuer obligatoirement par le parc fermé. Les motocycles se trouveront 20min avant l'heure officielle de départ dans ce parc fermé.

En cas de retard le (ou les coureurs) concerné(s) sera(ont) admis à prendre le départ mais il(s) sera(ont) placé(s) sur la ligne de pénalité en fin de grille de départ.

ARTICLE 19. - DEPARTS.

Les départs se feront moteur en marche et aux feux lumineux. Un panneau de 10 sec sera présenté après quoi le feu rouge sera allumé. Le départ sera donné par l'extinction du feu rouge ou au baisser du drapeau national en cas d'impossibilité de le donner par feux.

En cas de départ anticipé (mouvement vers l'avant de la moto dès que les feux rouges sont allumés) le coureur coupable se verra pénalisé de 3 places dans le classement de la manche. Cette sanction sera communiquée au coureur par un panneau « Penalty » présenté pendant au moins 2 passages.

Pour les finales la mise en place sur la grille de départ se fera comme suit:

Soit H, l'heure de départ

H- 20 min. : toutes les motos et les pilotes sont au parc fermé.

H- 4 min. : départ pour le tour de reconnaissance et fermeture parc fermé.

H- 1 min. : panneau "1 min"

H- 0,5 min. : panneau "30 sec" (évacuation totale)

H- 10 sec. : panneau "10 sec"

ARTICLE 20. - RECLAMATION.

Toute réclamation devra être faite par écrit au directeur de la course ou de son adjoint.

En principe, les réclamations ayant trait à la spécification des motos ou relatives à un concurrent devront être faites *avant* le début des essais officiels.

Celles relatives à la course devront être remises au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats de la course concernée.

Toute réclamation devra être accompagnée de la somme de €15,00-, remboursable si le bien-fondé en est reconnu.

ARTICLE 21. - ENVIRONNEMENT.

Les événements sportifs ne pourront continuer à exister que si les participants respectent strictement la réglementation environnementale. Les points ci-dessous seront contrôlés lors de la manifestation par les officiels FMB compétents et/ou par l'organisateur.

Le directeur de course pourra infliger des sanctions en cas d'infraction constatée.

- § Utilisez toujours un tapis environnemental absorbant en bon état sous votre moto ainsi que sous le générateur.
- § Lavez les motos à la station de lavage prévue à cet effet. Le lavage des motos dans le parc des coureurs n'est qu'autorisé si aucun endroit à cet effet n'est prévue sans utilisation d'une laveuse à pression (seulement à la main). L'utilisation de détergent est interdite. Uniquement l'utilisation de l'eau est autorisée (les organisateurs sont priés d'adapter ce point en fonction de leur situation).
- § Les eaux usées venant des véhicules (mobil homes), ne peuvent pas être déversées sur le sol, ni sur les routes en quittant le circuit.
- § Limitez le niveau sonore. Faites en sorte que le pot d'échappement de votre moto soit équipé d'un silencieux adéquat afin de pouvoir respecter les normes sonores reprises au règlement technique FMB.
- § Pneus usés, huile, filtres et matières toxiques doivent être remises dans les containers clairement identifiables prévus à cet effet. Si ces containers font défaut, les teams et coureurs sont tenus d'emporter leurs déchets.
- § L'utilisation des 'tear-offs' est interdit.
- § Quittez votre emplacement dans le parc des coureurs en le laissant dans l'état où vous l'avez trouvé et ne laissez rien traîner.

ARTICLE 22. – CONTROLE ANTI-DOPAGE.

Tous les participants sont susceptibles d'être contrôlés suivant des modalités définies par la Communauté Française. La liste des produits et méthodes interdites est disponible sur le site « DOPAGE.BE ». En cas de contrôle positif pour les affiliés FMWB-VMBB des sanctions seront prises par la fédération responsable. Pour les coureurs étrangers, le résultat de l'examen sera communiqué à la F.I.M.

ARTICLE 23. - MODIFICATION DU REGLEMENT PARTICULIER.

Le commissaire d'organisation, en accord avec le directeur de course, se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il juge utile pour la bonne marche des essais ou des courses ou même d'en changer le programme.

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le commissaire d'organisation en accord avec le directeur de course et en conformité avec les Codes Sportifs International, Européen et National.

ARTICLE 24. - PRIX.

La remise des prix aura lieu dès que les résultats auront été officialisés soit 1/2h après l'affichage officiel s'il n'y a pas de réclamation.

SUPERBIKER:

Prix: en Euro	1.	7500	6.	1500	11.	250	16.	200
	2.	5000	7.	1250	12.	250	17.	200
	3.	3500	8.	1000	13.	250	18.	200
	4.	2500	9.	750	14.	250	19.	200
	5.	1750	10.	500	15.	250	20.	200

SUPERQUADER:

Prix: en Euro	1.	1000	6.	300
	2.	750	7.	250
	3.	600	8.	200
	4.	500	9.	150
	5.	400	10.	100

ARTICLE 25. - PODIUMS.

Les podiums Superquader et Superbiker sont prévus directement après l'arrivée de la dernière course (SUPERBIKER).

ARTICLE 26. - OFFICIELS.

FMB : Directeur de course :	L. BEYS
Responsable technique :	J-F THIRION
Responsable environnement :	B. NION
Responsable chronométrage :	A. MATHAYS
RUMESM : Président:	F. TACHENY
Commissaire d'organisation :	F. TACHENY
Commissaire d'organisation adjoint :	Ph. DUJARDIN

ARTICLE 27. - TELEPHONES.

Avant le 05/10/17: Marie-Rose PROOT: Tél : 32 (0)71/71.00.80
Fax : 32 (0)71/71.00.81

Email: secretariat@superbiker.com

A partir du 05/10/17: Secrétariat de course : Tél: 32 (0)71/71.00.84
Fax: 2 (0)71/71.00.81

Bureau du RUMESM : Tél: 32 (0)71/71.00.80

A partir du 05/10/17 : Welcome Center : Tél: TBC

ARTICLE 28. - RENSEIGNEMENTS DIVERS

Aéroports: Bruxelles National à 75 km du circuit

Bruxelles Sud (Gosselies) à 30 km du circuit.

Accès par l'autoroute E42, sortie N° 14 à Sambreville. Suivre la direction Fosses-la-Ville puis Mettet (+/- 15 km).